L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 5 MARS 1873. — 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, MATIN 5 MARS.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25

Prix du numéro.......... 5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

Demande de Vendeurs.

Quelques ENFANTS actifs et intelligents trouveront à s'employer à l'*Abeille* comme vendeurs. Il leur sera fait des conditions avantageuses.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, à l'entrepôt No 74 rue Ste-Anne—un lot de groceries.

Par Louis Stern & Bros., dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue Chartres—Vente de 1000 caisses bottes, souliers et brodequins.

Par Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, au No 31 de la rue de Chartres.—15 colis 30 balles cotons blancs, avariés, de 30 pouces, à climes.

Par le même, à leu salle d'encan — Marchandises Sèches et Lingerie.

Par O. Valeton, aux Nos 55 et 57 de la rue des Magasins, coin Natchez—veaux cirés français.

Par D. E. Morphy, à leur magasin d'encan rue des Magasins, No 47—Ferblanterie.

Par le même, sur la Levée, en face de la rue Poydras—450 balles de foin.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui, à 5 heures P. M., à son entrepôt, No. 74 rue Ste Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à la vente aux enchères publiques d'un lot de groceries assorties, &c., comptoirs, pupitres, coffre-fort, et une grande balance de Fairbanks.

Foin, Foin. — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

Ferblanterie.—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Mercredi, 5 mars 1873.

OPERA — La Reine Margot.
VARIETES — A'midi, La Belle Hélène.—Le soir, La Périchole.
ACADEMIE — Meg's Diversion and Stage Struck.
ST-CHARLES — As you like it.
MUSEE D'ANATOMIE—40 rue St-Charles.

Origine Probable d'un Plan de Compromis.

Ne dirait-on pas qu'au sujet des affaires de la Louisiane, il se joue maintenant deux comédies à la fois, une ici entre Kellogg et quelques fusionistes qui seraient disposés à prêter l'oreille aux porteurs de propositions de compromis, et une autre à Washington entre Grant et son avocat-général William et plusieurs fonctionnaires fédéraux ou avocats radicaux, agents et instruments de l'odieux escamotage électoral qui vient de s'accomplir contre la liberté, les droits et les intérêts de notre Etat. Le télégraphe d'hier matin nous apprend que le colonel Casey, collecteur du port de la Nouvelle-Orléans, est à Washington où il tient comme une espèce de cour louisianaise. Le colonel dira, sans doute, qu'il s'est rendu dans la capitale fédérale pour assister à la seconde inauguration de son beau-frère comme président des Etats-Unis. C'est trop juste, et nous n'avons pas la moindre objection à faire sur ce point. Le colonel Casey a certainement le droit de dépenser ses gros émoluments en voyage et partout où il voudra, pourvu, néanmoins, que dans son absence, on ne lui joue pas le tour qu'on vient de jouer à M. Lowell, maître de Poste, qui est poursuivi pour un déficit estimé à $54,000, déficit pour lequel il a été arrêté et pour lequel il a été requis de fournir une forte caution.

Mais le télégraphe ne se borne pas à nous annoncer l'arrivée du colonel Casey à Washington; il nous apprend encore que le juge Durell qui devait être mis en accusation par le comité judiciaire de la Chambre des Représentants au Congrès, que Norton, son syndic perpétuel dans les affaires de banqueroute, que le marshal des Etats-Unis, Packard et l'avocat Billings, ont été reçus par le président Grant, et qu'ils ont été satisfaits de cette entrevue. Il n'ont rien communiqué, dit la dépêche, de ce qui a pu faire le sujet principal de leur conversation avec le Président, mais ils ont affirmé que quant à ce qui concerne la Louisiane, le Président était bien décidé à persister dans la politique de son message à moins que le Congrès n'en décidât autrement. Ainsi, le juge Durell échappe à la mise en accusation dont il était menacé; le colonel Casey triomphe et reste collecteur du port de la Nouvelle-Orléans, une des places les plus lucratives des Etats-Unis; M. Packard reste marshal des Etats-Unis et M. Norton syndic perpétuel des banqueroutes, ce qui lui vaut une fortune sans borne. Il n'y a que l'avocat Billings qui reste ce qu'il était auparavant sans émoluments officiels. Mais, indubitablement, on lui a fait de belles promesses qu'on tâchera de réaliser le plus tôt possible pour ne pas trop mécontenter un homme qui a consenti de si bonne grâce à servir devant les Cours la cause de M. Kellogg après avoir été son concurrent de convention pour la candidature à la place de gouverneur de l'Etat.

On voit qu'il y a une réticence dans la dépêche, et le monde s'intriguera pour savoir ce que le Président a pu dire à ces messieurs en dehors de sa politique générale, et ce que ces messieurs ne disent pas. Le Président leur a bien donné une nouvelle assurance de son appui, nous n'hésitons pas à le croire, mais n'y a-t-il mis aucune condition ? car Grant, avec les dernier votes du Sénat, sur les affaires de la Louisiane, est bien réellement le souverain arbitre de la situation.

Or, maître William, son avocat-général, ne veut pas passer entièrement pour un fou ou un écervelé; maître William aime les compromis et pour prouver nous pouvons citer celui qu'il avait conseillé aux deux législatures de l'Alabama, bien qu'il n'ait eu qu'un commencement d'exécution; la Cour Suprême de l'Etat venant de déclarer que le corps, qui se rassemblait à la Maison de Cour, était le corps légal, ce qui renverse le plan de l'avocat-général de Grant. Voilà donc un nouvel embarras pour lui et pour le Président. Cette affaire doit les rendre tous deux plus prudents et rabattre considérablement leur audace.

Nous imaginons, en conséquence, que Grant et son ministre de la justice, ont pu dire à ces messieurs, fonctionnaires fédéraux et autres de la Louisiane : Nous vous promettons bien notre appui, mais dans de certaines limites. Nous garderons pour vous la maison d'Etat, mais nous n'enverrons pas les soldats des Etats-Unis collecter les taxes d'Etat si l'on refuse de vous les payer; car Shurz l'a dit : Si on ne vous les paye pas, c'est que le peuple de la Louisiane ne veut pas de vous ; et tout ce que Morton a pu répondre à Shurz, c'est que le moment de les payer n'était peut être pas encore venu. Il faut donc faire cette collection vous-mêmes, et pour y parvenir, le meilleur moyen, ce nous semble, est de faire avec vos adversaires un compromis quelconque. Basez-vous là dessus et opérez en conséquence.

Telle serait la comédie qui se serait jouée à Washington, comédie sérieuse et qui ne peut se *communiquer*, suivant l'expression de la dépêche. Une dépêche, en effet, est bonne pour transmettre des mots avérés, mais non pour commenter et sonder une situation. Nous croyons d'autant plus à ce conseil donné par Grant à ses créatures que le pseudo-gouvernement a fait lui-même des ouvertures d'arrangement quand il les repoussait insolemment naguères. Nous y croyons d'autant plus, disons-nous, qu'il nous paraît impossible que Grant n'ait pas été frappé par ce passage du discours de M. Carpenter, passage qui ressemble à un réquisitoire terrible contre les ultra-républicains du Congrès. En réponse à Morton, et c'est par cette citation que nous terminerons notre article, Carpenter a dit :

" Entre deux fraudes, je préfère la moindre. Mon ami est un politicien original et astucieux, mais qu'il me permette de lui dire que nous, républicains, nous avons atteint le point où nous devons être honnêtes bon gré malgré; notre intérêt nous oblige d'être honnêtes. Il n'y a aucune importance pour nous que la Louisiane soit républicaine ou démocratique, mais il est de la plus grande importance qu'elle soit l'une ou l'autre, conformément à la loi. Je voudrais bien voir quelqu'un faire la campagne électorale prochaine dans le Wisconsin après avoir appuyé ce gouvernement de Kellogg. Si cela doit être fait par le parti républicain au Sénat cette année, je laisserai la tâche d'endoctriner le Wisconsin l'automne prochain à l'honorable sénateur de l'Indiana. (Rires.) Je ne veux pas avoir affaire au peuple du Wisconsin avec un fardeau comme celui-là.

Je ne veux pas me présenter au peuple du Wisconsin avec le témoignage de ces républicains louisianais qui admettent eux-mêmes leurs fraudes en établissant ce gouvernement de Kellogg, et avec nos votes ici sontenant ces fraudes reconnues et cette usurpation, finalement exécutée et accomplie par la force militaire du gouvernement des Etats-Unis. Je ne puis répondre pour le peuple de l'Indiana en pareilles circonstances. Je les laisse à la discrétion de l'honorable sénateur de l'Indiana et s'il a du succès, je le prierai de venir nous aider dans le Wisconsin. Nous aurons besoin de sa puissante assistance pour convaincre nos citoyens simples et francs que cette chose est honnête. (Rires.)

C'est après ces paroles que M. Carpenter a conclu que si le Congrès n'ordonnait pas une nouvelle élection, il serait forcé de reconnaître le gouvernement de McEnery comme le moins frauduleux des deux.

Ainsi, d'après M. Carpenter, républicain orthodoxe, non suspect de libéralisme ou de fusionisme, et parlant au nom de la majorité du comité d'enquête, il appert que Grant, en soutenant le gouvernement de Kellogg, appuye celui des deux gouvernements, qui est le plus frauduleux ou le moins honnête. Nous ajouterons à cela que Grant le sait tout aussi bien que Carpenter et que nous-même, et c'est pour cela que très probablement il conseille à Kellogg d'opérer un compromis.

INCENDIE A PLAQUEMINES.—Nous apprenons avec regret que le magasin de M. Dominique Michero, situé dans la Grande Prairie, paroisse Plaquemines, a été détruit par un incendie dans la nuit du 21 au 22 février. Le bâtiment a été réduit en cendres, avec tout ce qu'il contenait; rien n'a pu être sauvé. Il y avait trente-six ans que M. Michero était établi dans la paroisse Plaquemine, où il jouissait de l'estime général. Sa perte, que ne couvrait aucune assurance, s'élève à plus de quatorze mille piastres. Ce sinistre plonge dans la misère un homme honorable et une nombreuse famille.

JOURNAUX ILLUSTRÉS.—La librairie Hébert & Cie a reçu les numéros du 15 février de l'*Illustration* et la 15e livraison de *Paris incendié*.

Nous adressons nos remerciements à MM. William Ruperti & Co., pour l'envoi d'un paquet de journaux français reçu par le steamer Vandalia.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous rappelons encore aux habitués de ce théâtre que la représentation de ce soir a lieu au bénéfice de Mlle Anna Miller, l'étoile de notre troupe dramatique française. Le spectacle se composera de *la Reine Margot*, drame en 5 actes et 11 tableaux d'Alexandre Dumas et Maquet. Mademoiselle Miller y remplira le rôle de la reine Marguerite; les autres principaux rôles sont donnés à Mmes Carli, Beauvais, Ariste, Vézian, et à MM. Molina, Acelly, Barbe, Julien Deschamps, etc.

Nous sommes convaincu qu'il y aura foule pour fêter la bénéficiaire qui a su conquérir les sympathies universelles du public par son zèle et son talent.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La troupe d'Opéra-Bouffe d'Aimée a obtenu hier soir à ce théâtre son succès habituel dans l'opérette des *Brigands*. Les principaux rôles ont été parfaitement interprétés par Mlle Aimée et par M. Juteau. On donnera aujourd'hui, en matinée, la *Belle Hélène*, et le soir, la *Périchole*.

COMPAGNIE D'IMMIGRATION DE LA LOUISIANE.—Nous avons exposé, il y a quelques jours, l'objet de cette Compagnie On trouvera, dans nos colonnes, la charte qui donne les détails de l'organisation. La Société doit commencer ses opérations aussitôt que le capital souscrit atteindra le chiffre de cent mille piastres. Les actions sont de cinq dollars, payables dix pour cent au moment de la souscription et le surplus en neuf versements égaux payables par trimestre. Tous ceux qui comprennent l'importance d'attirer l'immigration en Louisiane, sont invités à souscrire au capital de la Compagnie. Les officiers de la Compagnie sont : J. B. Price, président, G. T. Beauregard, vice-président: V. O. King, secrétaire, Ulger Lauve, trésorier.

PHOTOGRAPHIE DU TABLEAU DE LA PARADE DES POMPIERS.—M. Théodore Lilienthal, l'habile photographe de la rue Poydras, nous a envoyé une photographie encadrée, très bien réussie, du tableau de MM. Poincy et Pierson, représentant la parade des pompiers, autour de la statue de Clay. C'est M. Lilienthal qui a fourni aux deux artistes les nombreuses photographies séparées qui leur ont servi à faire la composition de leur tableau; il a donc eu sa part de l'entreprise, et, en parlant de la photographie qui reproduit le tableau dans son entier, nous avons cru qu'il était juste de rapporter le fait.

☞ Nous appelons l'attention sur la carte de M. John J. Barnett, notaire et avocat, rue Royale 18. M. Barnett est le fils de feu E. Barnett, notaire, et son successeur dans le même local. Il a été élevé à une bonne école et nous ne doutons pas qu'il soit digne de conserver la nombreuse et brillante clientèle de son père.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que M. H. Gascon publie aujourd'hui dans l'*Abeille*. M. Gascon a mis en vente le plan complet et une liste donnant la description de plus d'un million d'acres de terres, de prix, situées dans la région des Opelousas, près de la Nouvelle-Ibérie, de Vermillionville, d'Abbeville, etc.

Ces terres, qui furent données par les Etats-Unis à la Compagnie *Opelousas and Great Western*, ont été déclarées forfaites et sont redevenues propriétés nationales. Elles seront sujettes au *Homestead Entry* à partir du 15 du courant.

M. Gascon possède une expérience de plus de vingt ans dans sa profession d'arpenteur et il est par conséquent presque inutile de dire que la carte qu'il a éditée et qui fait l'objet de cette notice, est excellente.

ASSESSMENTS 126, 127 et 128, de la Compagnie d'assistance et de bienfaisance mutuelle et d'assurance sur la vie. Voyez à la colonne des notices spéciales la mort de Mme S. Desmousseaux, Wm O'Kane et L. F. Soulé. Montant payé depuis son organisation $310,250.

—La notice suivante vient d'être apposée à l'école de médecine de Montpellier :

Par ordre supérieur,

La Faculté de médecine de Montpellier est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Les cours et actes publics sont provisoirement suspendus.

L'entrée des collections, de la bibliothèque et des amphithéâtres est interdite.

Cette décision a été motivée par une manifestation bruyante des étudiants, qui avaient, ensuite abandonné tous les cours et les services des hôpitaux. L'agitation avait été produite par un arrêt du conseil académique infligeant un blâme aux signataires d'une adresse à M. Marion, maître de Montpellier, condamné pour délit de presse.

Le 4 Mars 1873.

CÉLÉBRATION DE L'ANNIVERSAIRE DES POMPIERS.

La plus grande animation régnait hier dans notre ville, à cause de la célébration du trente-sixième anniversaire de la création du département des pompiers. Il faisait un temps superbe; le ciel était, pur comme une teinture d'indigo; les drapeaux et les bannières flottaient de tous côtés, et la ville tout entière s'était mise en fête.

Une foule considérable envahissait les trottoirs de chacune des rues indiquées dans l'itinéraire que devait suivre la procession, et les balcons et les vérandahs étaient garnis de dames et d'enfants.

Le 4 mars est un jour de réjouissance publique, car l'Association des Pompiers est justement populaire à la Nouvelle-Orléans, où elle a rendu de si grands services.

La procession s'est organisée rue du Canal, conformément au programme publié la veille, chaque division se rangeant à la place qui lui était assignée, sous les ordres de ses marshals respectifs.

Un peu après dix heures, le signal du départ a été donné, et la colonne s'est mise en marche et a défilé par la rue Royale, ayant à sa tête le grand marshal, M. I. N. Marks, escorté par un nombreux et brillant état-major.

Il était bien près de quatre heures de l'après-midi, quand la procession, après avoir parcouru son long itinéraire, est venue se débander rue du Canal.

Voici l'ordre dans lequel la procession a défilé :

Milneburg Engine Co. No. 1 —Quarante jeunes gens à casque noir, vareuse rouge, ceinture blanche et pantalon noir, traînaient une pompe élégante, ornée de rubans et de fleurs. Un corps de musiciens les précédait.

Lafayette Hook & Ladder Co. No 1.—Cette compagnie était composée de cinquante-quatre hommes, dont l'uniforme était: casque noir, chemise rouge, ceinturon noir et pantalon noir. Son *truck* était presque couvert de fleurs et de rubans.

Washington Hook & Ladder Co. No 1—Se faisait remarquer par l'aspect des cinquante hommes qui tenaient les cordes. Ils portaient le casque noir, la vareuse bleue, la ceinture blanche et le pantalon noir.

Le chariot était orné avec beaucoup de goût.

Le Pelican Engine Co. No. 1, d'Alger, avec 38 hommes de belle prestance : casque noir, vareuse rouge, ceinture blanche et pantalon noir. La machine, polie comme un miroir, était ornée de fleurs et de guirlandes.

Brooklyn Engine Co. No. 2, d'Alger, représentait aussi avantageusement nos voisins de l'autre bord du fleuve. La compagnie avait en ligne 35 hommes, uniforme : casque noir, vareuse rouge, ceinture blanche et pantalon noir. La pompe à bras, traînée par les hommes, était ornée de guirlandes de verdure et de fleurs arrangées avec goût.

Le Mississippi Steam Fire Engine Company No 2 avait en ligne cinquante-sept hommes dont on admirait l'élé[illegible] tenue—casque noir, chemise blanc[illegible] ron noir et pantalon noir. Sa ma[illegible] machine, la " Lady Blessy, à montures en argent et la plus imposante de toutes, était tirée par six beaux chevaux. On remarquait, à l'endroit le plus apparent, les cornes de chevreuil et les trophées qui rappelaient un ancien triomphe dans une lutte mémorable.

Le Vigilant Steam Engine Company No 2 comptait quarante-huit membres portant le casque noir, le ceinturon noir, la chemise rouge et le pantalon noir. La pompe reluisante était tirée par quatre chevaux.

L'American Hook and Ladder Company No 2 avait quarante-cinq hommes portant un casque noir, un ceinturon blanc, une chemise bleue et un pantalon noir. Le regard s'arrêtait sur le "truck," qu'ils tiraient eux-mêmes et au haut duquel figurait un énorme aigle américain.

Columbia Engine Co. No 5, avait mis en ligne son ancienne pompe à bras, chargée de trophées et élégamment décorée avec des fleurs. La pompe était traînée par 55 pompiers robustes et à l'air martial: uniforme: casque noir, ceinture noire, pantalon noir et vareuse rouge.

Louisiana Hose Steam Engine Co., 50 hommes, portant casque et pantalon noirs et chemise bleue. La pompe était surmontée d'une statue "Little Annie Howard," le tout artistiquement décoré.

Mechanic's Engine Co. No 6. 70 hommes en ligne : casque et pantalon noirs, vareuse rouge et ceinture blanche. La pompe à bras était ornée avec beaucoup de soin et portait des pièces d'orfèvrerie, attestant de nombreuses victoires.

Eagle Steam Engine Co. No 7 n'avait que 35 hommes, mais de solides gaillards. Uniforme : casque, pantalon et ceinture noirs et chemise rouge. La pompe resplendissante était surmontée d'un aigle aux ailes déployées et était traînée par quatre chevaux. Le cheval de la Compagnie marchant entre les cordes, portait avec orgueil les bois dorés gagnés par lui dans une course, et un plumeau de plume de paon, indice de sa disposition à tout balayer devant lui.

Phœnix Steam Engine Co. No. 8, l'ancien champion du Troisième District, fondée jadis par quelques-uns des meilleurs citoyens de la ville et qui comprend encore des jeunes gens appartenant aux anciennes familles, présentait en ligne soixante hommes remarquables par leur excellente tenue et portant fièrement l'uniforme: casque, ceinture et pantalon noirs et chemise rouge. La pompe, qui porte le nom d'Anna Larue, avait un aspect imposant qui donnait une idée de sa puissance; elle était décorée d'un bouquet monstre et était traînée par quatre chevaux fringants.

Hope Hook and Ladder Co. No. 3 présentait un fort bel effet. La statue de l'Espérance surmontait les échelles placées sur le chariot, et des rubans et des fleurs ornaient le tout. 40 hommes jeunes et vigoureux étaient aux cordes et portaient l'uniforme suivant : casque et pantalon noir, ceinture blanche et chemise rouge. Les bois de cerf, signe de victoire, placés sur l'avant du chariot portaient l'inscription : "Venez les prendre."

Creole Steam Engine Co. No. 9 faisait sensation. La pompe à vapeur, portant le nom de Lady L. A. Wiltz, était éblouissante; quatre beaux chevaux bais y étaient attelés et les cordes étaient portées par 70 hommes énergiques.—Uniforme : casque, ceinture et pantalon noirs et chemise rouge. Cette compagnie d'élite est présidée par le maire Wiltz.

Louisiana Steam Engine Co. No. 10, venait ensuite avec une pompe aussi brillante qu'une glace de Venise et ornée avec goût; 50 hommes en ligne portait: casque, ceinture et pantalons noirs et chemise rouge.

Irad Ferry Steam Engine Co. No 12, comptait 155 hommes à l'apparence vigoureuse, portant : casque blanc et ceinture blanche, pantalon noir et chemise rouge. Leur pompe était enguirlandée avec élégance et portait les prix gagnés par la compagnie.

Perseverance Fire Engine Co. No 13, avait sa petite pompe à bras décorée avec des fleurs et des couronnes de la façon la plus artistique. 74 aigles gaillards marchaient d'un pas élastique au son de leur fanfare. Uniforme: casque noir, ceinture blanche, chemise rouge.

Philadelphia Steam Engine Co. No 14, avait mis aux cordes 33 hommes, en vareuse rouge, ceinture blanche et casque noir, traînant allégrement leur jolie pompe à bras surchargée des tributs de nombreux jardins et portant sous un temple de forme gracieuse les services d'orfèvrerie gagnés par la compagnie.

Jackson Steam Engine Co. No 18 représentait dignement le district de Melpomène; 45 hommes aux cordes; casque noir, ceinture blanche et chemise rouge. Quatre chevaux bai foncé traînaient la pompe portant le nom de Little Giant, qui resplendissait au soleil.

Washington Steam Engine Co. No 20 se distinguait par sa magnifique pompe, traînée par six chevaux ; 45 hommes en ligne; uniforme ; casque et ceinture noirs, chemise rouge.

Pelican Hook and Ladder Co. No 4, comptait en ligne 40 jeunes hommes à l'allure vive et à la désinvolture élégante, qui appartiennent au Second District. Leur uniforme, composé d'un casque noir, d'une chemise de flanelle blanche et d'une ceinture noire, était remarqué par le contraste qu'il formait dans la procession. Le chariot portant les échelles était décoré avec beaucoup de goût, orné de rubans et de fleurs; on eût dit d'un joli parterre en mouvement.

Orleans Engine Co. No 21. Cette Compagnie active avait mis en ligne 45 hommes à la tournure décidée et qui portaient gaillardement l'uniforme: casque noir, chemise rouge et ceinture blanche. Ils traînaient avec fierté leur nouvelle pompe, baptisée samedi dernier sous le nom de Joséphine Lemarié, et l'avaient ornée avec amour, de fleurs et de rubans.

Jefferson Steam Engine Co. No. 22, avait 70 vigoureux représentants du 6e District, autrefois Jefferson City. La pompe à vapeur ne le cédait en rien à ses devancières pour le brillant de son métal ou l'élégance de sa décoration. Elle portait ces mots écrits en lettres d'argent : "Nous arrivons au son du Tocsin." Uniforme : casque et ceinture noirs, chemise rouge.

Chalmette Steam Engine Co. No. 23, du 4e District, avait une belle apparence. 60 hommes en ligne avec casques et ceintures noirs et chemise rouge formaient un solide bataillon. La pompe, traînée par quatre chevaux gris, était ornée avec goût.

Crescent Steam Engine Co. No 24, avait 40 hommes portant le casque noir, la ceinture blanche, la chemise rouge. Cette compagnie fermait l'arrière-garde de la colonne et était digne de ce poste d'honneur par l'apparence des hommes et l'aspect brillant de sa pompe élégamment ornée. Cette pompe porte le nom de " Lady M. Carvey."

En défilant rue St-Charles, le cortège s'est arrêté devant l'Hôtel-de-Ville, et M. I. N. Marks, le digne président de l'Association des pompiers, a fait un discours dans lequel il a rappelé tous les exploits de ce corps d'élite, composé d'hommes si dévoués et si braves.

Le maire Wiltz a dit aussi quelques paroles chaleureuses pour remercier les pompiers, au nom de toute la population de la Nouvelle Orléans, des nombreux services qu'ils ont rendus à la ville.

L'assemblée s'est dispersée aussitôt après, et les différentes compagnies sont allées récupérer leurs forces dans des agapes fraternelles.

Dans la soirée, la compagnie Philadelphia No. 14, dont M. Wm. Egan est le marshall, s'est rendue devant les bureaux de l'*Abeille*, dans le but de nous donner une agréable sérénade.

Nous avons été sensible à cette marque de courtoisie, et nous prions les membres de Philadelphia 14, de vouloir bien accepter, collectivement, nos remerciements sincères.

La Compagnie d'élite, "Creole No 9", nous a également honoré d'une sérénade, hier soir.—Nous avons apprécié à sa juste valeur cette preuve d'estime, et nous prions les jeunes gens qui composent cette compagnie de croire à notre reconnaissance.

Voici les noms des officiers :

Président, L. A. Wiltz; Vice-Président, J. O. Lozo; Foreman, Robert Brewster; Premier Assistant, D. Valeton; Second Assistant, M. Early.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nous apprenons que les habitants du Troisième District, dans la rue Amour, près du quartier détruit par les flammes, il y a quelques jours, étaient menacés, lundi soir, d'un second incendie qui aurait été aussi désastreux probablement que le premier.

Quelques misérables avaient décidé de mettre le feu à une maison inhabitée, située dans ce quartier populeux. Heureusement que plusieurs citoyens, mis sur leurs gardes, ont été assez heureux pour contrecarrer ce projet criminel.

On nous dit que le plancher de la maison avait été saturé d'huile de charbon et que les incendiaires avaient fait d'avance leurs préparatifs.

Il y a eu aussitôt une panique générale dans ce district déjà si cruellement éprouvé, et on nous assure que plusieurs malheureux demeurant dans le voisinage de la maison suspecte ont déménagé le soir même, dans la crainte de voir leur mobilier réduit en cendres.

Il est inutile de dire qu'on n'a pas pu rencontrer un officier de police dans cette partie de la ville.

Ces braves gens sont occupés ailleurs.—Ce fait a attiré l'attention du conseil des assureurs, et un comité de trois a été nommé pour conférer aujourd'hui avec le maire, sur les mesures à prendre pour empêcher que les incendies se renouvellent aussi fréquemment dans notre ville.

Le but serait d'organiser une patrouille de citoyens dans chaque District.

Ce projet nous paraît très praticable.—Puisque la police fait défaut pour le moment, pourquoi ne pas la remplacer ? — Nous ne saurions perdre au change, bien certainement.

Les exercices de fin d'année des élèves de l'Institut Locquet-Leroy auront lieu jeudi soir, à sept heures.

Nos remerciements à madame Locquet-Leroy pour la gracieuse invitation qu'elle a bien voulu nous envoyer.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE. — Le Conseil municipal se réunit à midi.

Le maire Wiltz étant absent, M. Schneider, administrateur du département des finances, le remplace au fauteuil.

Sont présents : — M. Calhoun, du département des comptes publics ; M. Tirnbull, du département du commerce ; M. Fitzenreiter, du département des édifices publics; M. Sturkens, du département des assessments et James Lewis, du département des améliorations.

Absent: M. Brewster, du département de la police.

M. Calhoun présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances relatives au payement de différents comptes, qui sont adoptées.

Une ordonnance est présentée et adoptée, pour accorder à Higby & Co., le privilège d'établir une ligne de chars à vapeur, de l'avenue de la Louisiane à la rue Water.

Une seconde ordonnance est présentée et adoptée pour autoriser la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à faire certains changements dans la route habituelle.

Une pétition des citoyens du Troisième District, protestant contre le projet du docteur Hayes, d'établir, à l'institution de Luzenberg, située dans ce quartier, un hôpital pour les malades atteints de petite vérole, est soumise à l'administrateur des édifices publics.

Une communication du docteur White, président du bureau de santé, demandant que la ville fonde un hôpital spécial pour les pauvres atteints de petite vérole, est également référée à l'administrateur des édifices publics.

La proposition du docteur F. Wilhoft, soumise au Conseil, lors de sa dernière séance, est rejetée. Après quelques débats insignifiants, le Conseil s'ajourne.

TEMPERATURE.—4 mars 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	43	6
12 M.	66	19
3 P. M.	68	20
6 P. M.	60	15

Législature de la Louisiane.

Séance du 4 mars 1873.

SÉNAT.

Le Sénat s'assemble à midi et demi, mais ne pouvant compléter un quorum, il est forcé de s'ajourner au lendemain.

CHAMBRE.

M. Finney présente une résolution autorisant les contribuables à suspendre le paiement de leurs taxes jusqu'au 1er juillet 1874.

Le même présente un bill pour limiter le taux des taxes levées et collectées par la ville.

M. McCaleb propose de reprendre en considération la résolution prescrivant une punition pour les officiers et agents publics coupables de corruption.

La Chambre s'ajourne alors à demain.

Pseudo-Législature.

(Séance du 4 mars)

SÉNAT.

Le comité des réclamations fait un rapport favorable sur le bill de secours pour Wm. B. Phillips, ex-juge de la paroisse de Grant.

Par M. Bovee.—Résolution requérant de Simeon Belden, ex-avocat-général de l'Etat, qu'il remette à son successeur tous les livres, meubles, documents et papiers appartenant à la dite place. Adoptée.

Le bill remettant toutes les pénalités aux contribuables retardataires, pourvu qu'ils paient les taxes arriérées dans les 90 jours de l'adoption de cet acte, passe.

Au moyen de la suspension du règlement, M. Harris présente un rapport favorable au bill pour accorder un temps additionnel à la compagnie de chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Mobile et Texas pour la construction d'une voie ferrée entre le Mississipi, devant la Ville, Carrollton et Jefferson et la Rivière Sabine, dans la direction de Houston, et de la Sabine à Houston.

M. Whitney présente l'article suivant : Pourvu que la somme de $10,000 des bons d'Etat accordés dans la charte originale de la compagnie, sera retirée et forfaite à l'Etat pour chaque mille de la route qui restera à faire après l'expiration du nouveau délai.

Cet amendement et plusieurs autres sont adoptés avec le bill.

Le bill créant la place d'avocat-général passe.

Le bill créant la paroisse de la Rivière Rouge passe.

Le bill pour payer immédiatement la police, passe.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.

Le comité des élections recommande que James E. Burton, de Carroll, reçoive son *millage* et son *per diem* comme contestant.

M. Benham propose de déposer sur la table le rapport du comité. Adopté, par 40 contre 7.

La Chambre s'ajourne à 7 heures du soir.

Séance du soir.

M. Montaldo présente une résolution jointe pour donner l'impression de certains contrats officiels à MM. Marchand & Cie, éditeurs de l'*Avenir*.

Une discussion s'élève sur l'appel des bills, ce qui produit une grande confusion; pour y mettre un terme la Chambre s'ajourne.

LA FUSION.

M. Ed. About dit dans le *XIXe Siècle* du 10 février :

Un soir de cette semaine,—nous pouvons indiquer le jour, l'heure et le lieu, mais, pour être discrets, nous dirons vaguement lundi dernier, à l'Opéra, pendant le spectacle,—un des plus jeunes membres du Parlement anglais, sir H. [illegible], avait l'honneur de causer avec l'auguste chef de la maison d'Orléans.

M. le comte de Paris, qui parle souvent un peu haut, même en l'absence de M. le prince de Joinville, fut entendu de quelques indiscrets voisins, dans le moment précis où l'entretien prenait un caractère tout à fait confidentiel.

"Si la France, disait-il, se décide à placer M. le comte de Chambord sur le trône, je serai le premier à m'incliner devant la volonté nationale. Mais si le choix de mes concitoyens se portait sur moi, je prendrais le pouvoir en main sans hésitation et sans scrupule. Le pays dira ce qu'il veut, j'attends son bon plaisir, et surtout j'éviterai de donner le moindre prétexte à une nouvelle proscription qui me renverrait en exil."

Nous publions sur la foi d'un témoin ce aveu d'ambition honnête et modérée qui atteste et la résignation de M. le comte de Paris, et sa profonde indifférence au principe de la légitimité, et son goût pour le trône, et sa circonspection, et plusieurs autres traits de caractère qui ne le feront paraître ni haïssable, ni dangereux, ni intéressant, mais ordinaire entre les princes, qui sont plus ou moins des mortels assez ordinaires.

☞ Un trésor.—Le SOZODONT odoriférant affermit les gencives, purifie et parfume l'haleine, nettoie, embellit et préserve les dents dans toutes les phases de la vie. Voulu par tous les droguistes.

☞ Demandez à votre grocérie l'Yeast Powder de Dooley. C'est la meilleure poudre à lévain pour préparer les biscuits, les touftes, le pain, les galettes, les gaufres, etc. Elle se vend chez tous les grocers.

Bureaux du Mutual Aid and Benevolent Life Insurance, Association of Louisiana — Au No 49 de la rue du Camp. — Nouvelle-Orléans, 1 mars 1873. — Avis est donné aux membres de cette Société, de la mort de Mme S. DESMOUSSEAUX, décédée, à la Nlle-Orléans, le 7 Septembre 1872; de la mort de WILLIAM O'KANE, décédé au Canada, le 11 septembre 1872; de la mort de LOUIS F. SOULÉ, décédé, à la Nouvelle-Orléans, le 26 octobre 1872. Ils sont requis de se présenter, sans autre avis, aux bureaux de cette Société pour payer $1 25 pour chacun de ces décès, d'ici au 5 avril 1873, à quatre heures de l'après midi.

R. W. YOUNG, Secrétaire.

2 mars—a09

LICENCES et TAXES d'ETAT et de VILLE. Payez-les ou Faites-les Payer. — En vous adressant chez —

Mr BRETTE,

14 . . . Rue St-Charles . . . 14

De 7 heures du matin à 7 heures du soir.

2 mars—3m—PP

TAPIS ET RIDEAUX.

17 Chartres...A. BROUSSEAU...17 Chartres

IMPORTATEUR ET MARCHAND

En Gros et en Détail DE TAPIS.

TOILE CIRÉE pour parquet, NATTES, STORES, RIDEAUX Dentelle, MATERIAUX pour Meubles et GARNITURES, etc. etc.

2 mars—6t—PP

AVIS. — Le steamer allemand GERMANIA, capitaine Winzen, venant de Hambourg du Havre, de Santander et de la Havane, commencera à décharger sa cargaison sur la Levée, au poteau No 13, Quatrième District, VENDREDI, le 7 courant.

Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en douane aussitôt que possible, de prendre réception de leurs marchandises, car celles qui ne seront pas enlevées seront emmagasinées à leurs frais et risques et périls.

Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est pas faite sur la Levée.

WILLIAMS, RUPERTI & CO., No 180, rue Commune.

4 mars—2

Les consignataires par le brick Italien AT[illegible] capit. [illegible], venant de Marseille, sont requis de venir prendre possession de leurs marchandises sur la Levée, au poteau No 17, à défaut elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

Ni le capitaine ni le consignataire du brick italien AURORA, venant de Marseille, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

U. MARINONI, 59 Vieille Levée.

5 mars—3f

Terres! Terres! Terres!

PLUS D'UN MILLION D'ACRES de terres de prix, sujets à l'Homestead Entry, situées dans la région des Opelousas et déclarées, dernièrement, forfaites en faveur des Etats Unis par la compagnie du Grand Chemin de fer de l'Ouest.

Une carte exacte des terres situées entre Brashear City et la base méridienne qui donne une description des mêmes terres qui viennent d'être publiées. Elles sont en vente par M. H. Gascon, aux bureaux de l'arpenteur général, à la Nlle Orléans, Loe. S'adresser à Lock Box 1031. Prix de la carte, $4; prix de la notice, $2 50.

Ordres expédiés, par la poste, sur réception du prix et frais sur le bureau de poste.

6 mars—1m mar j s

JOHN J. BARNETT, NOTAIRE. AVOCAT.

18.......Rue Royale.......18

Nouvelle-Orléans.

5 mars—1m

REMERCIEMENTS.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1873.

A MM. Fitzgerald & Vanderford, Agents du New British and Mercantile Insurance Company — Messieurs, — Veuillez agréer mes sincères remerciements pour le paiement, en plein, de mille piastres, montant de la police No. 90,551 sur le mobilier de mon ancienne demeure, No. 547 de la rue des Remparts.

WM. A. VALLOFT.

1 mars—3PP

Nlle-Orléans, 1er mars 1873.

A MM. FitzGerald & Vanderford, agents du "North British and Mercantile Insurance Company" rue Carondelet 2.

Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier du prompt et complet paiement de trois mille piastres en vertu de la police 60,250 dans le "North British" sur ma propriété, 755 rue des Remparts, détruite par le grand incendie du 27 février 1873.

2 mars—3PP. Mrs MARY A. BULLEN.

☞ Les consignataires par le navire norvégien SYRIUS, venant de Marseille, sont requis de venir prendre possession de leurs marchandises sur la Levée, au poteau No 17, Second District; à défaut de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais et périls.

Aucune réclamation ne sera valable si elle n'est faite sur la Levée.

☞ Ni le capitaine, ni le consignataire du navire norvégien SYRIUS, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire.

U. MARINONI, 60 Old Levée.

2 mars—3

En débarquement des navires Syrius et Aurora, de Marseille et de Cette.

100 barriques et demi barriques vin blanc de Cette et de Sauternes.
100 barriques vin de Bandol, Suquet,
200 quarts Porto et Sherry, F. Volleite,
200 huitièmes do do
600 paniers huile Plagniol, gdes. et demi-bou.
200 caisses vermouth, Noilly Prat.
150 do câpres, olives et cornichons, Maran,
50 do cassis du Mont d'Or, Noilly Prat.
25 balles bouchons polutiu et régulières,
25 fromages romains,
30 paniers aulx.

A vendre par U. MARINONI, 69 Old-Levée.

2 mars—3

Avis.

A VENDRE, pour cause de départ, Une Excellente Pension rue Dauphine, No 107.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

4 mars—1m

Bayou Barthélemy. — Paquebot Régulier.

Départ, Jeudi, 6 mars à 5 heures P. M.

Pour le Bayou Barthélemy, Ouachita City, Trenton, Monroe, Columbus, Hart's Landing, Harrisonburg, Trinity, et tous les débarcadères des rivières Ouachita et Black, prenant tout le frêt du bayou Barthélemy et Portland. — Le paquebot régulier BIG HORN, capitaine J. C. Weeks, commis L. P. Delahoussaye, partira ainsi qu'il est indiqué ci-dessus.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

J. K. CARLIN, No 4 de la rue Tchoupitoulas.
LORD & MCPEAKE, No 70 de la rue Gravier.

5 mars—2t

Vache trouvée.

Dimanche dernier, au matin, est entrée dans mon écurie, rue d'Orléans No. 53, une vache rouge tachetée de blanc. Celui à qui elle appartient peut la réclamer en prouvant sa propriété et en payant les frais qu'elle a occasionnés et le coût de cette annonce. 5 mars—1f

Billet Perdu.

Un PORTE MONNAIE a été perdu hier soir, contenant entre autres choses, UN BILLET de huit cent trente-trois piastres et trente-trois sous, tiré par Waldo P. Todd, payable à son ordre, au dit porteur, en blanc, daté, Nouvelle-Orléans, 9 mai 1872, payable deux ans après cette date, portant intérêt à 8 p.100 l'an jusqu'à parfait paiement, non valable sur Andrew Hero, notaire public.

Le public est prévenu de ne pas négocier le dit Billet.

Une récompense raisonnable sera payée à la personne qui me rapportera le dit billet.

R. E. MARR, No 35, rue Carondelet.

LIQUIDATION POSITIVE

BRICE SEMBRE,

COIN ST. LOUIS ET ROYALE.

Face à l'Hôtel St. Louis.

VENDRA, à partir d'AUJOURD'HUI, sans égard au prix coûtant, tout son stock de MARCHANDISES D'HIVER:

FRANGES et GUIPURES, RUBANS, VELOURS,
CORSETS FRANÇAIS,
BOUTONS de toutes sortes, FOURRURES
EVENTAILS pour soirée, etc., etc.

Gants de peau. Gants de peau.

MERCERIE, BONNETERIE.
PANIERS à ouvrage, PANIERS ordinaires.
PARFUMERIES françaises des meilleures maisons de Paris.
VERRERIE de Bohême.

Articles pour Messieurs, tels que:
CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleur, Cols, Cravates, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards.
CANNES et PARAPLUIES,
BROSSERIE, GANTERIE.

Jouets d'Enfants.

Grande spécialité de VOITURES d'ENFANTS, VÉLOCIPÈDES, etc.

B. SEMBRE recommande surtout son vaste assortiment d'OMBRELLES, PARASOLS, EN-TOUT-CAS, comme remplissant toutes les conditions de qualité et de bon marché. Du reste, il prie simplement et respectueusement le public de venir voir avant d'acheter ailleurs.

NOTA—Ombrelles réparées et faites sur commande. 25 janv—3mPP

En Débarquement

Des navires SYRIUS et AURORA, de Marseille.

1000 caisses VERMOUTH Noilly Prat & Co
200 do MUSCAT do
500 paniers HUILE d'olive 12 Btlles, J. Plagniol.
500 do do do 12 do do
500 do do do 12 do A. Puget.
200 do do do 24 do do

Et à vendre par C. CAVAROC & SON, Nos 5 et 7, Exchange Place.

4 mars—3f

EN débarquement des navires "SYRIUS" et "AURORA", de Marseille,

1000 paniers HUILE Plagniol, grandes et demi bouteilles.
1000 caisses VERMOUTH Noilly Pratt & Co.
200 " MUSCAT " Noilly Pratt & Co.
50 " CASSIS du Mont d'Or.

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 62 et 64 Vieille Levée.

4 mars—3f

Dissolution de Société.

LA Société existant entre PITALUGUE & PETIT pour le moulin à scies du Troisième District, connu sous le nom de "Jacob Saw Mill", est dissoute depuis le 1er mars. A. PETIT ayant acheté la part de Geo. Pitalugue, demeure le seul propriétaire. Les personnes qui doivent à l'établissement sont priées de régler leurs comptes, et celles à qui il est dû de les présenter. Pour le règlement, chacun des deux associés signera.

PITALUGUE & PETIT. En liquidation.

1 mars—4f

Demande de Bonne.

UN père de famille ayant deux enfants de sept à huit ans, aurait besoin d'une BONNE (blanche) pour faire sa cuisine et son blanchissage et tenir sa maison. On exigera de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

4 mars—2

Annonce médicale de haute importance

LE Dr. DE F. CURTIS,

Auteur d'un ouvrage en renom, intitulé MANHOOD (virilité) — Et d'Essais sur le Mariage.

A l'honneur d'annoncer à ses clients du Sud et aux personnes qui auraient besoin de ses services dans des cas qui sont du domaine de la Pathologie et de la Physiologie, que par suite de cas graves qui exigent sa présence, il est forcé de prolonger son séjour à la Nlle Orléans.

Jusqu'au 5 mars, inclusivement.

On peut le consulter à son cabinet.

No 9 de la rue des Remparts, entre les rues Canal et Bienville, tous les jours, de 10 à 3 heures et de 6 à 9 heures du soir.

Dimanche, 2 mars, et ce jour-là seulement, il donnera des consultations de 10 à 12 heures.

Une expérience de 20 ans basée sur le traitement non interrompu des

Affections nerveuses de la débilité et des suites de l'abus des forces physiques

lui permet de donner à ses malades l'assurance d'une guérison prompte et radicale. Il s'étaye des commentaires de

La presse américaine et de la presse européenne,

dont quelques-uns des écrivains les plus éloquents ont recommandé

A tous les étudiants

son ouvrage sur

La virilité.

Des extraits de " Medical Times," du " London Medical Gazette" et du fameux Times de Londres ont déjà été publiés. Il reconnaît les services précieux que le Docteur a rendus à l'humanité

L'ouvrage se vend 50 cents l'exemplaire envoyé par la poste. On le trouve également au

No 9 de la rue des Remparts.

2 mars tf. Nlle Orléans.

Sauce Maunsel White,

CETTE sauce est faite avec les poivres les plus fins de Tabasco, par M. Maunsel White, jr., et mise en bouteilles sous sa propre surveillance. Prenez garde aux imitations.

J. B. SOLARI & FILS, No 45, rue Royale.

2 mars—3

LAGER BEER. LUCCA OIL.

10 caisses Saucissons de Bologne,
5 caveaux Gruyère Suisse.
100 barils Lager Beer de Muller,
200 do do qualité extra,
150 do Bière de J. Jeffrey & Co.
100 Porter de Guinness.
100 caisses Vin du Rhin, du.
50 do de 2 boîtes en ferblanc de 50 l. Prunes.
50 do Fruits au Jus.
50 do Pie Fruit.
20 do Poissons à l'huile, Maquereaux, Rougets, Royans, Thon, Alose, Filet de Soles, Lamproie.
100 caisses Sardines à l'huile, au beurre et aux Tomates
25 caisses de 30 flacons Huile de Lucca.
100 do de 12 bouteilles do do
5 pipes Huile de Lucca, qui est offerte en vente par gallon et par bouteille permettant ainsi aux familles de se procurer une huile exra à ce prix qu'elles auraient à payer pour les huiles inférieures.

A vendre par J. B. SOLARI & FILS, No 45, rue Royale.

2 mars

The Louisiana Immigration and Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Représentant légal.

LE nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company." Son domicile et son principal office devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et pouvoirs.

Pendant une période de vingt-cinq ans à partir d'aujourd'hui, la dite corporation aura et transmettra, sous son titre social, le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie sous son titre social, fabriquer et employer un sceau de la corporation; posséder, recevoir, acheter, ou acquérir autrement, vendre, hypothéquer ou engager, ou aliéner de quelque autre manière, transférer, sous son titre social, toute propriété, mobilière ou immobilière, prêter de l'argent sur hypothèque ou sur gage meubles ou immeubles, nommer et désigner tels administrateurs, directeurs et officiers que ses intérêts et sa convenance peuvent exiger; de faire et d'établir tels règlements qui seraient nécessaires et à propos pour la bonne administration et la gestion de ses affaires.

ARTICLE III.

But et Objet.

L'objet et le but de cette Société sont déclarés tel être les suivants ; savoir: Introduire des émigrants étrangers et américains dans l'Etat de la Louisiane, y encourager leur établissement sur les terres possédées par la Compagnie ou dont elle peut disposer; donner aide et facilité aux possesseurs de propriétés foncières dans l'Etat pour les vendre aux émigrants, et à toutes les personnes qui désireront une demeure fixe; posséder, recevoir, acheter, et acquérir, sous son titre social, toute espèce de propriété mobilière ou immobilière, subdiviser en lots toutes terres ainsi possédées ou acquises, y construire, les améliorer, les louer, les vendre ou en disposer autrement, les transférer, louer ou vendre toute autre terre que pourrait posséder la dite Société, soit en vertu d'une procuration, soit par tout autre intermédiaire; faire des avances, sur des immeubles ou sur toutes autres garanties satisfaisantes, à des personnes ayant des ressources limitées, pour construire des maisons, leur permettant ainsi de devenir possesseurs de maisons confortables pour leurs familles au moyen de petits payements combinés. Si les conditions du crédit adaptées à leurs ressources, et à un taux raisonnable d'intérêt; appuyer l'organisation d'industries et de main-d'œuvre locales, aider les colons à développer les ressources minérales et agricoles des terres sur lesquelles ils s'établissent ; et généralement faire et exécuter tous les autres actes, opérer toutes les autres transactions non prévues dans cet article, et qui peuvent être nécessaires pour mettre, en amendement à effet le but et l'objet de cet Société.

ARTICLE IV.

Capital Social. — Actions et Versements

Le capital social de cette corporation sera d'un million de dollars, avec le privilège de le porter à deux millions partagés en deux cent mille actions valant cinq dollars chacune ; et les certificats de ces actions ne seront délivrés que contre payement intégral. Dix pour cent de chaque souscription seront payables au moment de la souscription et les quatre-vingt-dix pour cent restant, partagés en neuf versements égaux, lesquels seront respectivement dus et payables à chaque trimestre suivant, jusqu'à complète libération.

ARTICLE V.

Temps où les Opérations commenceront.

Cette société pourra commencer ses opérations aussitôt que cent mille dollars du capital social auront été souscrits.

ARTICLE VI.

Bureau des Directeurs.

Tous les pouvoirs sociaux de la corporation seront exercés, toutes ses opérations dirigées par un Bureau de Directeurs, composé entièrement d'actionnaires, dont tous devront être résidants dans l'Etat de la Louisiane. Une majorité de ces directeurs constituera un *quorum*, pour l'expédition des affaires. Le dit Bureau des Directeurs sera choisi et constitué comme il suit, savoir : Le troisième lundi de décembre 1873, et chaque année à partir de cette époque, les actionnaires se réuniront au Bureau de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans, et choisiront au scrutin ou autrement dix directeurs habitant dans la ville de la Nouvelle-Orléans et un directeur dans chacune des diverses paroisses de l'Etat où mille actions du capital social auront été souscrites et seront possédées au moment de l'élection. Le Bureau des administrateurs ainsi choisis procédera immédiatement après l'élection à la nomination et à la désignation du Comité Exécutif et des Officiers comme il est stipulé dans l'Article IX de cette Charte. Toute vacance survenant dans le dit Bureau, pour une cause quelconque, sera remplie par voie d'élection par les directeurs restant, et tout directeur qui manquera, pour une cause quelconque, de remplir les devoirs de sa position dans le Bureau pendant une période de trois mois consécutifs, pourra être remplacé sur un vote du Bureau, comme laissant son siège vacant, et la vacance sera remplie comme s'il était démissionnaire.

ARTICLE VII.

Premier Bureau ;—Premier Comité Exécutif — Premier corps d'Officier.

Les actionnaires nommés ci-après constitueront le premier Bureau de Directeurs, et occuperont leurs charges jusqu'au troisième lundi de décembre 1873, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment élus et reconnus :

MM. J. B. Price, G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, Louis Schneider, E. A. Tyler, Charles Lafitte, J. S. Copes, J. A. Shakespeare, James Wallace, J. Lapeyre, A. A. Mouton, J. Passama Domenech, D. H. Hill, Daniel Dennett, Alex. Declouet, N. Bailly Blanchard, Cyrus Bussey, John A. Taylor, Wm. M. Burwell, A. W. Norwood, Andrew McIntosh, Pierre Maspero, H. M. Payne, Frank Pargoud, John Cannon, A. Gérard.

Et ces directeurs prépareront un ensemble de règlement pour le gouvernement de la société, lesquels ne devront en aucune de leurs parties, être en conflit avec les dispositions de cette Charte.

Les actionnaires dont les noms suivent, composeront le premier Comité Exécutif, pour rester en charge durant la même période :

G. T. Beauregard, D. Warren Brickell, J. A. Shakespeare, James Wallace, J. Passama Domenech.

Les personnes nommées ci-après seront officiers pour la même période, savoir :

J. B. Price président, G. T. Beauregard, vice-président, qui agiront avec les autres directeurs, et depuis nommés et à n'importe quel moment dans l'espace de dix jours après leur propre installation, au choix du Président, choisiront au scrutin un secrétaire, un Trésorier, un Avocat et un ingénieur, ou tel d'entre eux qui peut être immédiatement requis, lesquels serviront pendant la même période que celle établie par cet article pour les autres officiers.

ARTICLE VIII.

Election des Directeurs.

A l'époque fixée par l'article VI de cette charte, il sera procédé à une élection de Directeurs. L'élection sera faite à la majorité des votes; chaque série de dix actions donnant droit à un vote. Il est entendu que nul actionnaire ne pourra voter à plus de cinq cents votes, soit par procuration soit autrement. Lorsque les certificats d'actions ont été émis nul actionnaire ne pourra voter, s'il ne produit son certificat d'action au moment de l'élection. Un empêchement quelconque à l'élection des directeurs, le jour annoncé, n'aura pas pour effet de dissoudre la corporation, mais le président prendra des mesures pour convoquer les actionnaires dans un délai de trente jours, après avis dans un ou plusieurs journaux de la ville.

ARTICLE IX.

Nomination des Officiers—Leurs salaires.

Le Conseil de Direction, d'après sa propre réélection en 1873, et annuellement, par la suite, nommera un Président, un Vice Président, un Comité Exécutif de cinq et un Secrétaire, un Trésorier, un Avocat, un Ingénieur, et tels autres officiers [illegible] Le Conseil aura tout pouvoir pour remplir telle vacance qui pourra se produire dans ce corps par suite de décès, de démission ou autrement. Il déterminera le montant des appointements des officiers salariés et employés; il aura droit de révoquer toute personne nommée par lui pour cause de négligence dans l'exercice de ses fonctions, de malversation, ou tout autre motif justifiant une révocation.

ARTICLE X.

Devoir des Officiers et des Membres du Comité Exécutif : Président.

Le Président présidera toutes les assemblées. Il est membre et président du Conseil de Direction, et membre des comités nommés dans les assemblées d'actionnaires ou de directeurs. Le Président et le Secrétaire signeront tous les mandats de finances. Les actes et contrats engageant la corporation seront signés par le Président et par le Secrétaire; et il exercera toutes les autres fonctions que lui attribuera un règlement. Le Président remplira les devoirs de sa charge sur le désir de cette charte n'aurait pas disposé autrement.

Vice-Président

Le Vice-Président remplira la charge et exercera les fonctions du Président, en l'absence, en cas de mort, démission, révocation, ou empêchement quelconque de celui-ci.

Secrétaire.

Le Secrétaire sera le gardien des archives de la corporation, du conseil de direction et du comité exécutif, et il tiendra les procès-verbaux complets de leurs séances respectives. Il concertera avec le Président, il signera les mandats de finance. Il aura la garde du sceau de la corporation; il donnera avis aux actionnaires, directeurs, officiers, etc. de toute réunion quelconque.

Trésorier.

Le Trésorier recevra les fonds de la Société et les déboursera conformément aux instructions du conseil des directeurs, et fera la gestion de son office. Il déposera tous les fonds de la Société dans telle banque ou telles banques de l'Etat de la Louisiane, que désignera le conseil. Il sera soumis à telles garanties additionnelles que ce conseil jugera utile de lui imposer. Il tiendra une comptabilité régulière des finances, et au besoin soumettra au conseil ce qu'il demandera, il fera un rapport de la situation financière et de la Société.

Avocat.

L'Avocat sera le conseiller légal du conseil de direction. Il dirigera les poursuites en défenses dans tous procès où la Société sera partie.

Ingénieur.

L'Ingénieur, sur les ordres du Président, fera les expertises et estimations, arpentages, plans, cartes, etc., qui seront nécessaires pour les intérêts de la Société. Il remplira, d'après les instructions du Président, toutes les autres devoirs de sa charge.

Comité Exécutif.

Le Comité Exécutif se composera de cinq membres pris dans le Conseil de Direction et choisis par celui-ci. Le Président en sera Chairman ex officio. En cas de partage, la voix du Président sera prépondérante. Sur les cinq membres qui composent le Comité, trois au moins résideront dans la ville de la Nouvelle Orléans. Le Comité tiendra une réunion toutes les semaines; il peut, sous l'autorité du Conseil, remplir tous les devoirs et exercer les fonctions du dit Conseil, à l'exception de la nomination des officiers et des employés. Dans les réunions du Comité Exécutif, trois membres constitueront un quorum.

ARTICLE XI.

Transfert d'Actions.

Les actions de cette Société seront considérées comme propriété personnelle et seront transférables sur simple remise des certificats, endossés au porteur.

ARTICLE XII.

Limite de la responsabilité des actionnaires.

Nul actionnaire, en aucun cas, ne sera tenu responsable au delà du montant de ses actions ou de ses engagements à l'égard de la société. Nul défaut de forme, dans le cours de l'organisation, n'aura pour effet d'annuler cette charte ou d'exposer l'actionnaire à une responsabilité au delà du montant de ses actions.

ARTICLE XIII.

Actionnaires délinquants.

Tout souscripteur ou actionnaire qui négligera ou refusera de payer ponctuellement ses versements à l'échéance, sera passible d'un intérêt de 8 p. 0/0 sur le montant dû par lui, et jusqu'à parfait paiement du celui-ci, et si les dits versements ne sont pas effectués dans les trente jours après l'échéance, le conseil pourra faire vendre aux enchères ou à l'amiable les dites actions, après dix jours d'avis dans un journal publié en cette ville, ou de poursuivre judiciairement le remboursement du montant exigible.

ARTICLE XIV.

Amendements.—Dissolution.

Les actionnaires de la Société, dans une assemblée générale réunie à cet effet après trente jours d'annonce dans un ou plusieurs journaux publiés en cette ville, pourront faire des modifications, additions ou amendements au présent acte d'incorporation ou même dissoudre la société avec le consentement des trois quarts des votes représentés à l'assemblée, et ces dits amendements, modifications, changements, ou dissolution seront enregistrés conformément à la loi ; sous la réserve que rien dans les amendements ne sera en contradiction avec les dispositions de l'article précédent.

ARTICLE XV.

Etats annuels—Fonds de Réserve—Dividendes.

Le conseil de direction fera publier, tous les ans, dans un ou plusieurs journaux de la Nlle-Orléans, un état des affaires de la Compagnie, assermenté et signé par le Président et le Secrétaire, et les profits réalisés par la Compagnie, il sera prélevé cinq pour cent qui seront placés au fond de réserve; le surplus sera réparti entre les actionnaires au prorata des sommes payées par eux.

ARTICLE XVI.

Des Corporations comme Actionnaires.

Les corporations peuvent devenir actionnaires de cette Compagnie.

ARTICLE XVII.

Liquidation.

A l'expiration de la Charte, ou plus tôt, s'il en est décidé comme il est dit ci-dessus, les affaires de cette Corporation seront liquidées, ses dettes payées, et la balance divisée parmi les actionnaires au prorata des sommes respectivement versées par eux, et tout à la fois sera fait avec et direction de trois commissaires, pris parmi les actionnaires, et nommés à cet effet par le Conseil de Direction.

ARTICLE XVIII.

Incorporateurs.

Les personnes dont suivent les signatures sont dûment déclarées être les Incorporateurs de cette Compagnie : G. T. Beauregard, E. A. Tyler, L. F. Généres, Wm M. Burwell, Joseph A. Shakespeare, E. F. Mioton, James B. Price, Louis Schneider, Michel Musson, V. O. King, D. H. Penn, James Wallace, Ulger Lauve, A. A. Mouton, Cyrus Bussey, Daniel Dennett, D. Warren Brickell, J. Z. Holkamp, A. Gérard, J. W. Cannon, B. J. Sage, G. W. Hynson, James T. Tucker, Charles Gayarré, J. Passama Domenech, A. K. Miller, L. J. Higby, Charles Nathan, P. J. Norwood.

Je, soussigné certifie que ce qui précède est l'exacte copie de la charte originale enregistrée dans mon étude.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

Je, soussigné, certifie que j'ai examiné l'acte d'incorporation de la "Louisiana Immigration and Home Company," et déclare que, dans mon opinion, le but et l'objet spécifiés dans le dit acte sont légaux, et qu'aucune des dispositions de présent n'est contraire à la loi.

JOHN McPHELIN, Avocat de District, pour le 1er District Judiciaire de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 8 février 1873.

4 mars—3fot2aslfjs

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HÉMÉCOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

93 . . . Rue Vieille-Levée . . . 93

GRANDE Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS 2 Médailles avec Premium au Louisiana State Fair.
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.,
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs.
GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. P. Diehl.
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

19 janv—1y

Le Docteur L. L. SOLANAS,

DONNERA ses consultations, provisoirement au No 123 de la rue des Champs-Elysées, entre les rues Craps et Amour. 2 mars—6

MODES.

ON demande une MODISTE, au No 70, rue des Magasins.

De bon gages seront payés. 2 mars—1f

Cognac, Liqueurs, Amers.

EN débarquement du steamer "Louisiana," arrivé de Bordeaux, et en magasin :

50 octaves COGNAC Alfred Fabre.
10 " " Olivier Durand Frères.
50 caisses LIQUEUR L'ERMITE, en grandes et demi bouteilles.
50 " AMER AFRICAIN.
50 " " Secrestat, en bouteilles.

A vendre par J. MANDIN, Seul Agent, Au No 163 de la rue Decatur (autrefois Vieille-Levée.)

2 mars—3f

R. B. MANNION

29........RUE CARONDELET........29

—Nouvelle-Orléans—

EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur

MM. N. M. Rothschild & Sons........Londres.
" De Rothschild Frères........Paris.
" S. M. de Rothschild........Vienne.
" M. A. de Rothschild & Sons,....Francfort

et tous leurs correspondants.

22 janv—3m.PP

Association d'Assurances Mutuelles

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

Bureau, 102, rue du Canal.

QUATRIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL, —1872.—

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie....	$317,188 65	
" maritimes....	154,578 18	
" de rivières....	78,929 01	550,475 84
En moins — primes non expirées......	$235,929 14	
Primes remboursées	1,401 45	237,330 59
Primes nettes acquises....		$313,145 25
Pertes par les incendies....	$21,557 87	
" sur les mers....	51,927 01	
" sur les rivières	6,981 10	
Réservé pour pertes non réglées....	107,500	
	$169,861 98	
Réassurances....	15,573 66	
Compte des dépenses	15,888 12	
Refaction (rebate)....	3,761 95	
Profits et pertes....	1,018 52	
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé.......	2,269	
En moins : Escompte et intérêt.....	17,871 91	4,821 01
		210,938 62
Bénéfices nets....		$102,206 73

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes..	$87,782 94
En caisse..............	117,615 08
Billets et effets à recevoir....	479,302 57
Actions et Bonds........	115,752 88
Propriétés foncières........	168,204 69
Primes en voie de collection..	7,868 02
Assessement de 65 pour cent sur..$922,175 00	189,264 59
Compte suspendu........	50 00
Total........	$1,165,840 57

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

Primes sur les incendies........	$539,799 82	
Primes sur la marine........	374,513 80	
Primes sur les rivières........	208,081 45	$1,122,395 07
Primes non expirées........	235,929 14	
Primes rendues..	3,349 18	239,278 32
Primes nettes acquises en 1872........		$883,117 25
Pertes, dépenses, réassurances, refaction (rebate), etc.		
Premier quartier	$169,147 50	
Second do...	110,132 43	
Troisième do...	70,365 81	
Quatrième do...	210,938 52	560,584 26
Profit net de 1872........		$313,532 99

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 50 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $291,175 00; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Chs. Cavaroc,	Arthur Poincy,
Chs. De Ruyter,	J. Eglé,
Léon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John Rocchi,
S. Cambon,	J. B. Levert.

8 janv—3m PP

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits batons,
Toute espèce de Candis à la crême,
Toute espèce de Candis nougats,
Candis Star,
Candi amer (Horehound),
Candi tressé,
Candi fin,
Popping Risses américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Bonbons fins;

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX ornés et simples.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie,
Cupidons de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de roses,
Fleurs de tous genres,
Cornes d'abondance,
Sacs de fantaisie,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS — Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

RUE VIEILLE-LEVÉE;

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFE; &c.

Fire Works !

ROMAN CANDLES
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKER

PRIZE BOXES.

BON TON, SANTA CLAUS NOVELTIES, CASH PRIZE BOX, SHOO FLY LITTLE SHOO FLY.

A vendre par NORMAN & REISS, Seuls Agents, Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée. 1er oct. 1872—1an PP

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

TIRAGE DU 4 MARS, CLASSE No 53.

14 64 22 66 13 59 75 43 [illegible] 74 41 71

Les tirages ci-dessus, publiés ainsi que les prix d'aujourd'hui, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature Nouvelle Orléans, Louisiane, ce 4 Mars 1873.

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

F. MEUNIER,

24 .... Rue de Chartres 24

VIENT de recevoir un grand choix d'articles de haute nouveauté, un assortiment complet de dentelles, cols, pèlerine, châle et sac Lama, Brodeaux, rubans, huit cents cartons fleurs de Paris, trois cents cafs. chapeaux, etc. etc., vendus pour du comptant au-dessous des prix de New York. Les marchands de la ville et de la campagne sont priés de venir examiner.

2 mars—1m.PP.D.Mar J.

Demande.

ON demande, pour faire un travail agréable et facile, deux hommes ayant de bonnes manières et s'exprimant bien. S'adresser, de 9 à 11 heures du matin et de 5 à 7 heures du soir, aux bureaux de la Compagnie de la "Weed Sewing Machine," No 207 de la rue du Canal. 9fev—1m

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL — DE LA — BANQUE NATIONALE MUTUELLE — DE LA — NOUVELLE-ORLEANS,

106, RUE DU CANAL,

A la Clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF.

En caisse, monnaie courante..........	$ 732,744 45
En caisse, or..........	164,372 38
Prêts et escompte..........	1,049,961 65
Bonds des Etats-Unis, garantissant la circulation..........	486,000 00
Autres actions, bonds et hypothèques	3,000 00
Dû par les agents de réserve en d'achat	281,937 14
Dû par d'autres banques et banquiers	1,019 80
Propriétés foncières..........	7,670 80
Meubles et installations..........	16,351 81
Primes sur les bonds des Etats-Unis....	72,317 50
Primes sur l'or..........	1,528 51
	$2,725,876 84

PASSIF.

Capital, payé..........	$ 500,000 00
Surplus..........	10,553 76
Circulation..........	429,000 00
Dividendes non réclamés..........	384 84
Dépôts individuels..........	1,745,449 97
Profits et pertes..........	42,488 24
	$2,725,876 84

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.

Deuxième Dividende Semi-Annuel.

Déclaré le 31 Décembre 1872.

6 1/2 pour cent aux actionnaires.
1 1/2 pour cent aux déposants.

PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Directeurs :

P. MASPERO,	JNO. T. HARDIE,
JNO. D. COBB,	CHS. LAFITTE,
ADOLPHE MEYER,	P. POURSINE,
ALBERT BALDWIN,	PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.	

10 janv—3m—PP

J. SAGET, Armurier,

198........ Rue de Chartres, ...198

Cheminées de fusil, bien connues, de sa fabrique, Capsules françaises, G. D. & F., 1ère qualité, Capsules et Cartouches anglaises E. B. Un lot de Revolvers améliorés, par SAGET. 28 jan—1m—PP

H. CLOSTERMANN. — JNO BAYLE

CLOSTERMANN & BAYLE,

IMPORTATEURS DE Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

En maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des " notions " dont elle fait une spécialité.

L'un des associés est constamment en Europe pour y faire des achats, ce qui donne à la maison des avantages tels qu'elle défie toute concurrence.

29 sept—4m PP

A vendre ou à louer,

UNE CHOPPE DE BOUCHER, avec ou sans outils, située rue St. Philippe, No. 262, entre Derbigny et Roman. S'adresser à M. Duvielh, Front Levée, No 7. 4 mars—3f

Trouvée.

Une vache blanche tachetée noire a été trouvée, vendredi dernier; le propriétaire est prié de la réclamer au No 267 de la rue Cypress, entre Johnson et Prieur, Premier District. 4 mars—3f

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

207........Chartres Street........207

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour mariages.

Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes.

Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 8 janv—1an